



## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE VTC

Montpellier, le 28/10/2024

## LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS VTC

### Session du 24 Octobre 2024

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000387428PE2	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000455922PE1	/3	/10	/5	/2	Ajourné
0000410408PE1	3/3	2/10	3/5	0/2	8/20

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.